

Nouveau : la garantie avarie moteur évoluée, une exclusivité APRIL Marine !

APRIL Marine, spécialiste de l'assurance plaisance depuis plus de 40 ans, développe toujours plus de garanties et de services pour faciliter et sécuriser la plaisance.

Ainsi, pour éviter les dépenses excessives en cas de panne, le moteur des clients assurés par APRIL Marine est désormais couvert, même sans sinistre, jusqu'à sa 30^{ème} année et s'il a moins de 1 500 heures d'utilisation. Cette garantie est valable sur tous les contrats Horizon et Horizon Premium éligibles.



Vous êtes propriétaire d'un bateau neuf ou d'occasion et vous cherchez une assurance plaisance qui couvre bien le moteur de votre bateau ?

La garantie avarie moteur d'APRIL Marine prend en charge, après la garantie du constructeur, les frais de réparations (pièces et mains d'œuvre) suite à une avarie mécanique d'origine aléatoire (casse d'un joint de culasse, du démarreur ou de l'alternateur...).

Lorsque votre bateau arrive à la fin de la garantie constructeur, votre moteur reste couvert jusqu'à sa 30^{ème} année (ou moins de 1500 heures d'utilisation) pour vous prémunir contre les pannes d'origine aléatoire et les dépenses excessives. La garantie avarie moteur prend en charge les frais de réparations (pièces et main d'œuvre).

En cas de panne, ne vous aventurez plus dans le moteur de votre bateau et faites appel à votre concessionnaire habituel, après accord d'APRIL Marine pour effectuer les réparations sans avancer d'argent. **Votre moteur reste bien entretenu par un professionnel de la plaisance et la revente de votre bateau sera facilitée !**

Vous vendez votre bateau ? Bon à savoir : la garantie est transmissible gratuitement pendant 3 mois au futur acquéreur de votre bateau !

Un moteur bien entretenu est un atout au moment de la revente du bateau. Avec la garantie avarie moteur, **démarquez-vous des offres concurrentes**, réduisez les marges de négociation et **rassurez le futur acquéreur**, qui pourra à son tour bénéficier, gratuitement, de la couverture du moteur pendant 3 mois.

En déposant votre annonce sur le site de petites annonces APRIL Marine, indiquez si votre contrat actuel inclut la garantie avarie moteur. Il s'agit d'un argument qui facilite la revente de votre bateau et d'un critère rassurant pour la future acquisition de votre acheteur.

CONTACTS PRESSE

Samantha Druon
07 64 01 74 35
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda
07 64 56 97 54
ylhem.benhammouda@insign.fr



À propos d'APRIL Marine

APRIL Marine, filiale du groupe APRIL, est le leader français en assurance plaisance. L'équipe de 70 personnes en France, au Canada et aux Caraïbes est à l'écoute de ses clients et développe toujours plus de garanties et de services pour faciliter le quotidien des plaisanciers.

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 31 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 800 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE

Samantha Druon
07 64 01 74 35
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda
07 64 56 97 54
ylhem.benhammouda@insign.fr

